

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur José ALMEIDA	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULLIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAUPIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Création d'un groupement de commandes entre Dijon métropole, Angers Loire métropole et Le Mans métropole pour la fourniture de bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène

Par délibération du 23 mars dernier le conseil métropolitain a approuvé la création d'une autorisation de programme « projet hydrogène-budget principal » ainsi que l'échéancier de crédits de paiement s'étalant jusqu'en 2026 et correspondant notamment à l'acquisition de 22 bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène.

Les articles L 2113-6 à 8 du Code de la commande publique permettent la création de groupements de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Dans un souci de rationalisation, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes entre Dijon métropole, Angers Loire métropole et Le Mans métropole qui vise à permettre tout à la fois des économies d'échelle et une mutualisation des procédures concernant la fourniture de bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène. Les conditions de fonctionnement dudit groupement sont définies dans la convention annexée.

Le projet de convention annexé prévoit la désignation de Le Mans métropole comme coordonnateur du groupement notamment chargé de la passation du ou des marchés, de signer et de notifier le ou les marchés, chacun des membres du groupement en assurant, pour ce qui le concerne, l'exécution.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de créer** un groupement de commandes entre Dijon métropole, Angers Loire métropole et Le Mans métropole pour la fourniture de bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène,
- **de désigner** Le Mans métropole comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de passation du ou des marchés, de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du ou des marchés,
- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN POUR : 71 ABSTENTION : 8
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATION(S)